

Numéro 9, juin 2004

Le Mot de l'Ambassadeur

Cher(e)s Compatriotes,

Le changement est toujours une entreprise difficile. Il arrive qu'il devienne indispensable; mais que, très heureusement, les circonstances permettent de le réaliser dans les meilleures conditions.

C'est ce qu'il advient de la localisation du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade (SCAC) et de l'Institut Français de Copenhague (IFC). Après plusieurs décennies passées à Rosenvaengets Allé, dans un lieu plein de souvenirs heureux pour nombre d'entre vous, il a fallu se résoudre à l'évidence : l'état des bâtiments, le coût des réparations, l'évolution des besoins, la nécessité aussi d'un meilleur regroupement des activités. Le choix s'imposait : trouver une nouvelle localisation pour le SCAC et pour l'IFC. Qu'on le veuille ou non, ne rien faire aurait conduit à la mise en cause, à terme, de l'existence même de l'Institut, ce que personne ne souhaite, tant dans la communauté française que parmi nos nombreux amis danois, francophones et francophiles en particulier.

Le choix s'est porté sur le 4^{ème} étage de Ny Østergade 3, pour le SCAC et sur le premier et le deuxième étages de l'immeuble sis Østergade 18, pour l'IFC.

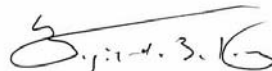
Dans l'immeuble de Ny Østergade se trouvent déjà installés le Service consulaire de l'Ambassade et la Maison de la France. L'immeuble du 18 Østergade est situé en face. Ces installations, remises entièrement à neuf par leur propriétaire, sont situées à trois/quatre minutes à pied du Palais Thott, siège de l'Ambassade.

Je suis convaincu que notre présence culturelle au Danemark tirera un grand bénéfice de cette adaptation.

Je me réjouis des perspectives nouvelles qui nous sont offertes.

Je compte sur chacun de vous pour assurer le plein succès de cette opération ambitieuse.

Régis de BELENET
Ambassadeur de France au Danemark



Les actualités du consulat

Sommaire

1. le mot de l'ambassadeur

2. les actualités du consulat :

bourses scolaires, passeports, 14 juillet, lycée français

3. la communauté française au Danemark

4. En bref :

Déménagement de l'Institut Français, service emploi, festival de jazz de Copenhague

5. Focus :

Les symboles de la République

6. Zoom sur... :

le CSFE

Demande de bourses scolaires pour 2004/2005

Les familles qui décident de scolariser leurs enfants dans un établissement d'enseignement français à l'étranger et qui disposent de ressources modestes peuvent bénéficier de bourses scolaires attribuées par la Commission Nationale des Bourses présidée par la directrice de l'AEFE. Si vous vous êtes établis au Danemark après le 15 mars 2004 et que vous scolarisez votre enfant au lycée français pour l'année scolaire 2004/2005, si vous pensez être éligible au bénéfice d'une bourse scolaire, vous avez la possibilité de retirer un dossier de demande de bourse auprès du lycée français Prins Henrik (contact : Mme Marie-José CARON – 33.21.20.48) ou auprès des services consulaires de l'Ambassade de France (contact : Patrick MENGOLLI – 33.86.18.33). Les dossiers de bourse sont à déposer jusqu'au 10 septembre inclus. Après cette date, les demandes ne pourront plus être instruites.

14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale, l'Ambassadeur de France et Madame Régis de Belenet seront heureux de recevoir la communauté française au Palais Thott, Kongens Nytorv 4, le **mercredi 14 juillet de 17h30 à 19h30**.

Lors de cette réception, les lauréats danois des Django d'Or 2004, récompense distinguant les meilleurs musiciens de jazz de l'année, donneront un concert.

(une pièce d'identité française sera demandée à l'entrée. Tenue correcte exigée)

Passeports

Le Consulat vous rappelle :

- qu'il n'est désormais plus possible d'établir des prorogations de passeport
- que la mise en circulation de nouveaux passeports sécurisés rend impossible l'inscription des enfants sur les passeports **en cours de validité** de leur parents. Il faut obligatoirement demander un nouveau passeport sur lequel seront inscrits les enfants.

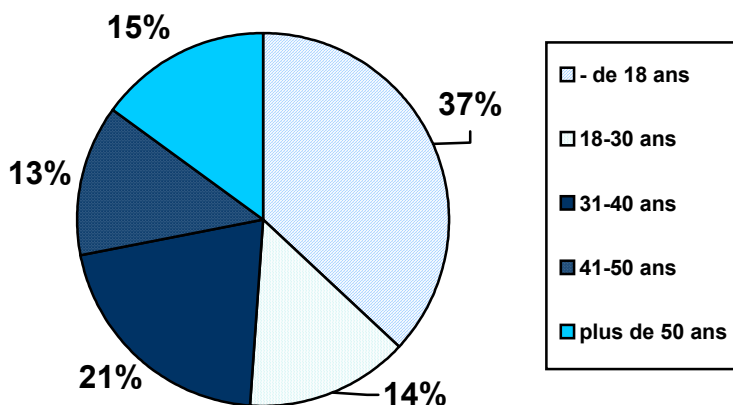
Lycée Français

Le consulat vous informe du départ de M. Jean-Michel LONJOU, directeur de l'école primaire au lycée français depuis 5 ans. Après avoir passé 12 ans de sa carrière à l'étranger, à Singapour, Mexico et Copenhague, il rejoindra la France et l'Académie de Toulouse. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans son nouveau poste ! Il sera remplacé par M. Laurent BELLAY.

!! Nouveau !!

Vous aimeriez voir traiter un thème particulier dans la Lettre du Consulat ? Faites le nous savoir ! Ecrivez-nous !

La communauté française au Danemark



Répartition par catégorie d'âges de la communauté française*

Le nombre de français au Danemark

- Le nombre de ressortissants français inscrits au registre des Français établis hors de France auprès de l'ambassade de France au Danemark s'élève à **3744** au 31 décembre 2003, soit 11,8% de plus qu'en 2002. Sur les cinq dernières années, le nombre d'inscriptions a plus que doublé. Pour autant, tous les français vivant au Danemark ne sont pas inscrits sur ce registre. On estime ainsi le nombre de français non inscrits à 3500 personnes pour 2003
- En 2003, au Danemark, **567** personnes se sont inscrites sur le registre des Français établis hors de France. La plupart venait directement de France. Parallèlement, **131** personnes ont été radiées de ce registre. La majorité d'entre elles ont en effet rejoint la France ou un autre Etat de l'Union Européenne, pour des raisons professionnelles ou au moment de la retraite.

Qui sont-ils ?

- Au Danemark, **52%** des Français inscrits au registre des Français établis hors de France sont des hommes, 48% des femmes ; la communauté compte **45,5 %** d'actifs qui exercent majoritairement une activité dans le secteur tertiaire, en tant que cadre, profession intellectuelle ou intermédiaire.
- 94%** des inscrits résident dans le Sjælland. Les français habitant le Jutland ont été en effet, pour des raisons d'éloignement, moins enclins à s'inscrire au registre des Français établis hors de France. Ils ne l'ont fait généralement qu'à l'occasion de l'accomplissement d'autres formalités administratives.
Cette situation devrait évoluer du fait de l'instauration, depuis janvier 2004, d'une procédure d'inscription facilitée, qui peut désormais s'effectuer simplement par correspondance.
- 39%** des membres de la communauté française possèdent également la nationalité danoise. Issus de couples mixtes franco-danois pour la quasi totalité d'entre eux, ils sont le plus souvent nés au Danemark. Le nombre de binationaux continue d'augmenter d'année en année.

* personnes établies au Danemark et inscrites au registre des français établis hors de France

En Bref...

Déménagement et modernisation de l'Institut Français de Copenhague

Pour toujours mieux répondre aux attentes des utilisateurs, l'Institut Français de Copenhague (médiathèque et service de cours de français) déménage au cœur de la ville sur Strøget (Østergade 18) dans des espaces neufs offrant de meilleures conditions d'études et de confort. La nouvelle année scolaire débutera donc en août dans ces nouveaux locaux, la médiathèque réouvrira ses portes en fin d'année.

Service-Emploi

Famille franco-danoise résidant à Birkerød (environs 15 km de Copenhague) recherche personne dynamique et responsable pour s'occuper de leurs jumeaux de sept mois à temps complet du lundi au vendredi à partir de début septembre. Expérience des enfants souhaitée. La personne choisie devra également être disposée à réaliser des tâches ménagères quotidiennes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Mme DROUET-MAJLERGAARD au 33.67.01.65 ou lui écrire à l'adresse suivante : job-emploi@amba-France.dk

Important : Vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi dans la base de données du service emploi-formation du Consulat pour pouvoir bénéficier des services proposés.

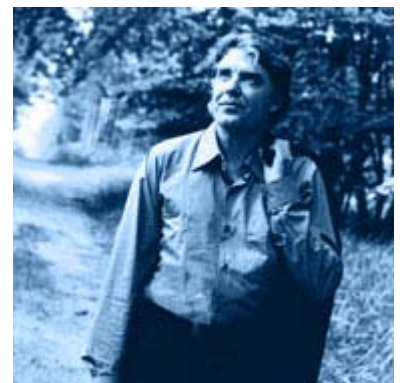
Festival de jazz de Copenhague

Tour à tour improvisateur et compositeur, Didier Lockwood a marqué d'un son très personnel et unique la scène jazz internationale. Couronné par de multiples récompenses, il fait actuellement parti des plus grands musiciens français. Il a d'ailleurs été nommé officier dans l'ordre des arts et des lettres puis élevé au rang de chevalier de l'ordre de la légion d'honneur. Il donnera cet été 4 concerts exceptionnels au Danemark dont 3 dans le cadre du festival de jazz de Copenhague.

Il se produira avec Niels-Henning Pedersen (basse), Niels Lan Doky (piano), Lisa Nilsson (chant), Johnny Griffin (saxophone), Albert « Tootie » Heath (batterie) :

- le 6 juillet à Tivoli
- les 7 et 8 juillet à Jazzhus Montmartre pour deux soirées uniques qui renouons avec les années 60 et 70 qui firent de Copenhague la capitale européenne du jazz.

Didier Lockwood donnera également un concert le 21 juillet au musée d'art moderne de Louisiana en duo avec le pianiste Niels Lan Doky.



FOCUS...

Les symboles de la République

La Marseillaise

A l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne de la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, le « Chant de guerre pour l'armée du Rhin ». Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795. Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830. Berlioz en élabore même une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle. En 1879 le chant retrouve son caractère d'hymne national, bien que de nombreuses versions coexistent. En 1887, une version officielle est adoptée déterminant ainsi le texte mélodique que nous connaissons aujourd'hui. Le rythme de l'hymne connaîtra cependant de nombreuses interprétations. Le 14 juillet 1915 les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides. Le caractère d'hymne national de ce chant a été réaffirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958.



Le drapeau tricolore



Les constitutions de 1946 et 1958 (article 2) ont fait du drapeau tricolore l'emblème national de la Vème République. Mais son origine remonte à la Révolution Française. Aux premiers jours de la Révolution, les trois couleurs sont d'abord réunies sous la forme d'une cocarde. En juillet 1789, peu avant la prise de la Bastille, une grande agitation règne à Paris. Une milice se constitue ; elle porte un signe distinctif, une cocarde bicolore composée des antiques couleurs de Paris, le bleu et le rouge. Le 17 juillet, Louis XVI se rend à Paris pour reconnaître la nouvelle Garde Nationale. Il arbore la cocarde bleue et rouge à laquelle il a ajouté le blanc, la couleur royale. Il semblerait que cet ajout ait été suggéré par Lafayette, commandant de la Garde. La loi du 27 pluviôse an II (15 février 1794) fera du drapeau tricolore le pavillon national. Pourtant, il faudra plus d'un siècle pour que ce symbole soit enfin l'objet d'un large consensus. Le XIXème siècle verra ainsi s'affronter le blanc des royalistes légitimistes et les trois couleurs héritées de la Révolution. Sous la restauration le drapeau blanc sera même remis à l'honneur, Louis-Phillipe y ajoutant le coq gaulois. Lors de la révolution de 1848, le peuple défiera le gouvernement provisoire en brandissant le drapeau rouge sur les barricades.

Marianne

Bien que la Constitution de 1958 ait privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République Française. Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française. L'origine de l'appellation « Marianne » n'est pas connue avec certitude. Ce prénom était très répandu au XVIIIème siècle et aurait semble-t-il été choisi pour représenter le peuple. Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type coiffait les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi. Sous la IIIème République, les statues et surtout les bustes de Marianne se multiplient, en particulier dans les mairies. Plusieurs types de représentations se développent, selon que l'on privilégie le caractère révolutionnaire ou le caractère « sage » de Marianne : le bonnet phrygien est parfois jugé trop séditieux et remplacé par un diadème ou une couronne.



ZOOM SUR...

Le CSFE

Qu'est-ce que le CSFE ?

Le Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (C.S.F.E.), créé en 1948, est l'Assemblée représentative des 1.900.000 Français établis hors de France. Il a pour rôle de permettre aux expatriés français, malgré l'éloignement, de participer davantage à la vie nationale et de mieux faire entendre leur voix.

Le CSFE en chiffres

- **150** conseillers : Ils sont élus pour 6 ans au suffrage universel direct. Tous les Français immatriculés figurent automatiquement sur la liste de vote sauf volonté expresse de leur part.
- **48** circonscriptions électorales : Elles ne coïncident pas forcément avec les circonscriptions consulaires, avec un ou plusieurs délégués par circonscription. Le Danemark appartient à la circonscription de Stockholm qui regroupe également la Suède, la Norvège, la Finlande, l'Islande, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie.
- **12** sénateurs : Ils sont élus par les 150 conseillers du CSFE et relaient les propositions du CSFE auprès du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Conseil économique et social.

Le CSFE, à quoi ça sert ?

➤ En France

La mission des membres du CSFE est de veiller à assurer la **défense des droits et des intérêts des Français établis hors de France** auprès des services publics.

Dans un premier temps, les membres du CSFE étudient de manière approfondie les questions touchant à la vie quotidienne des expatriés au sein de commissions spécialisées comme la commission des affaires culturelles et de l'enseignement, la commission des affaires sociales, la commission des finances et des affaires économiques...

Le statut du CSFE lui permet ensuite d'être un interlocuteur privilégié du gouvernement et de l'administration auxquels il peut faire part de ses conclusions et des modifications à apporter dans les domaines touchant la communauté française de l'étranger.

Les membres du CSFE possèdent également des représentants dans de nombreux organismes publics comme le Conseil économique et social, la Commission nationale des bourses scolaires ou le Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger.

➤ A l'étranger

Les Conseillers au CSFE sont en contact permanent avec les autorités françaises accréditées du pays de résidence. Ils sont membres de droit des commissions consulaires compétentes en matière d'emploi et de formation professionnelle, de protection et d'action sociale et en matière de bourses scolaires. Pour toutes ces questions, il est donc possible de faire appel à eux.

En outre, les Conseillers sont consultés par les chefs de postes diplomatiques et consulaires sur toutes les questions générales intéressant les ressortissants français de leur circonscription. Ils trouvent ainsi leur place au sein des commissions, comités ou organisations diverses qui assistent les chefs de postes consulaires.